

PEERGROUP

INTEGRATING AUTOMATION AND INFORMATION

Le 6 août 2014

Comité permanent des finances de la Chambre des communes
finapbc-cpb@parl.gc.ca

Observations aux fins du budget fédéral 2015

Résumé

Nous vous remercions de nous permettre de vous faire connaître nos observations dans le cadre des consultations prébudgétaires 2014, en prévision du rapport prébudgétaire qui sera publié sous peu et du futur budget 2015. À titre de dirigeant d'une entreprise canadienne florissante du domaine de l'électronique (PeerGroup Inc.), je souhaite un budget fédéral équilibré qui garantisse stabilité financière et croissance économique.

Mes observations portent surtout sur deux des thèmes proposés par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, à savoir :

- Accroître la compétitivité des entreprises canadiennes par la recherche, le développement, l'innovation et la commercialisation.
- Améliorer les régimes canadiens de taxation et de réglementation.

Pour continuer de favoriser la croissance économique au Canada, je crois qu'il faut créer et entretenir la prochaine génération d'entreprises de 100 millions de dollars de chiffres d'affaires employant 500 personnes ou plus. Je recommande à cet égard les mesures générales suivantes (dont les détails sont fournis à la page suivante) :

1. Continuer de financer le plus largement possible la R-D selon un système de remboursement fondé sur une justification (plutôt que selon un système de crédits fiscaux). Plus précisément, continuer de financer le programme de la RS&DE, mais avec les modifications suivantes :
 - Faire passer la limite du statut de « petite entreprise » de 500 000 à 750 000 \$.
 - Faire passer la limite des dépenses admissibles de 3 millions à 15 millions de dollars.
 - Faire passer le plafond de capital imposable de 10 millions à 15 millions de dollars.
 - Simplifier la présentation des demandes pour faciliter le processus.

2. Éliminer les obstacles au commerce international pour les entreprises canadiennes :
 - Supprimer les taxes retenues par les Japonais sur les redevances versées aux entreprises canadiennes de logiciels.
 - Supprimer les taxes retenues par les Allemands sur les dividendes versés aux entreprises appartenant à des intérêts canadiens.

Je serais heureux de pouvoir me présenter devant le Comité en tant que témoin pendant les audiences prébudgétaires.

Proposition détaillée

Beaucoup d'entreprises canadiennes, dont PEERGroup, bénéficient du soutien du gouvernement fédéral en matière de R-D grâce aux programmes incitatifs comme le programme de la RS&DE. Depuis 15 ans, ce programme a largement contribué au succès de PEERGroup en l'aidant à financer l'élaboration de logiciels d'automatisation industrielle de catégorie internationale. Depuis cinq ans, l'investissement du gouvernement dans la RS&DE a permis à notre entreprise de multiplier ses recettes au Canada par 270 % et de faire passer le nombre de ses employés de 45 à 107, soit une hausse de 138 %. Nos recettes restent dépendantes à 100 % des exportations et elles ont contribué à faire de PEERGroup l'une des principales entreprises de technologie de pointe du Canada et à la faire reconnaître par Branham300.

Nous souhaitons continuer de participer au programme de la RS&DE et nous apprécions le soutien durable du gouvernement à la R-D industrielle. Cela dit, et bien que le programme de la RS&DE soit un excellent programme incitatif pour les entreprises de technologie plus petites, qui dépensent moins de 3 millions de dollars par an en activités admissibles, je crois que le gouvernement fédéral devrait investir dans la prochaine génération d'entreprises à 100 millions de dollars. Lorsqu'une entreprise atteint les

3 millions de dollars de dépenses en R-D, elle est inscrite parmi les multinationales qui dépensent beaucoup plus à cet égard. Une entreprise de technologie de taille moyenne a besoin de stimulants durables au moment où elle passe du statut d'entreprise à moins de 100 employés à celui d'entreprise de 100 à 500 employés. Il s'agirait, en fin de compte, de soutenir la croissance de l'entreprise jusqu'au stade où elle aurait un chiffre d'affaires de 100 millions de dollars et emploierait plus de 500 employés. Les entreprises de ce niveau sont très rentables et peuvent s'inscrire à la Bourse pour croître encore plus. Par ailleurs, si elles sont achetées par un investisseur étranger, il y aurait une masse critique suffisante dans l'entreprise au Canada pour garantir qu'elle ne serait pas fermée et continuerait d'être rentable au Canada.

Il faut que le gouvernement prenne des mesures incitatives pour aider les petites entreprises de technologie à passer à l'étape suivante. Voici quelques suggestions précises :

1. Continuer de financer le plus largement possible la R-D selon un système de remboursement fondé sur une justification (plutôt que selon un système de crédits fiscaux).

Appliqués correctement, les remboursements R-D peuvent susciter l'investissement privé dans la recherche et le développement, faciliter la création de centres R-D et de partenariats globaux, stimuler la création de nouvelles entreprises et promouvoir l'innovation. Les entreprises admissibles peuvent se servir des mesures incitatives pour faire augmenter leurs recettes et multiplier les emplois. Je recommande les mesures suivantes pour améliorer le programme de la RS&DE, dont certaines sont inspirées de récents changements apportés dans le système fiscal français par le biais du crédit d'impôt recherche (crédit fiscal pour la R-D, qui est très apprécié selon les sondages sur le degré de satisfaction et qui donne lieu à d'autres investissements en R-D et à des innovations en France) :

- Faire passer la limite du statut de « petite entreprise » de 500 000 à 750 000 \$. Compte tenu du plafond actuel de 500 000 \$ des taux d'imposition réduits pour les entreprises et étant donné les règles avantageuses du programme de la RS&DE pour les petites entreprises, beaucoup d'entreprises gèrent leurs bénéfices comme de petites entreprises et sont contraintes de maintenir leurs recettes imposables au-dessous du seuil des 500 000 \$ pour éviter une diminution des bénéfices au-dessus de la limite des dépenses. Si le plafond était élevé à 750 000 \$, un plus grand nombre d'entreprises canadiennes seraient incitées à garder l'argent dans l'entreprise et pourraient investir dans des projets R-D au Canada, stimuler de nouvelles innovations, investir localement et éventuellement conserver leurs employés durant les prochains ralentissements économiques.

- **Faire passer la limite des dépenses admissibles de 3 millions à 15 millions de dollars (15 % de R-D pour les entreprises de 100 millions de dollars de chiffre d'affaires).** La limite actuelle des dépenses admissibles dans le cadre du programme de la RS&DE est de 3 millions de dollars, et les remboursements éventuels sont plafonnés, généralement à 35 %. En élevant le plafond des dépenses admissibles, on permettrait d'augmenter ces dépenses et, par conséquent, d'élever le plafond des stimulants à la R-D. Des remboursements plus importants offrirait plus de possibilités aux entreprises canadiennes de réinvestir dans la R-D au Canada. Cela fournirait également le supplément de ressources nécessaires à l'expansion, aux acquisitions, à la multiplication des emplois et à la formation d'une masse critique au siège social, ici au Canada.
- **Faire passer le plafond de capital imposable de 10 millions à 15 millions de dollars.** Le plafond actuel est de 10 millions de dollars, ce qui contraint certaines entreprises à conserver moins de fonds au Canada. Mais, si on le faisait passer à 15 millions, un plus grand nombre d'entreprises canadiennes seraient incitées à conserver des fonds au Canada et à les utiliser pour réinvestir dans des projets d'expansion et ainsi garantir une meilleure croissance économique.
- **Simplifier la présentation des demandes pour faciliter le processus.** À l'heure actuelle, il faut plusieurs semaines pour réunir les données financières et les renseignements utiles sur les projets pour remplir une demande de remboursement RS&DE pour un seul projet au moyen du formulaire T661. Par ailleurs, les critères sont ambigus : par exemple, qu'entend-on exactement par « incertitude technologique » et comment les entreprises peuvent-elles toujours faire la preuve des mesures prises pour acquérir le savoir nécessaire à la réalisation de l'objectif par le biais d'une étude systématique? Le fait de *chercher* un progrès technologique suffit à produire l'admissibilité au programme de la RS&DE, mais le nouveau formulaire de demande indique que le demandeur doit aussi fournir des détails sur la *réalisation* du progrès en question, ce qui constitue une distinction subtile, mais digne de mention car elle laisse perplexe (à ce que nous sachions, jusqu'ici, le fait de ne pas obtenir de résultats ne constituait pas une exclusion du programme). La clarification par mise à jour du formulaire serait profitable au contribuable car elle supprimerait toute confusion et ferait donc gagner beaucoup de temps. Cela pourrait également profiter à l'ARC, qui aurait probablement à effectuer moins de vérifications.

3. **Éliminer les obstacles au commerce international pour les entreprises canadiennes.**

Des pays comme le Japon et l'Allemagne imposent des retenues d'impôt aux entreprises appartenant à des intérêts canadiens. Le gouvernement du Canada

devrait collaborer avec ces pays pour éliminer des obstacles coûteux aux échanges commerciaux et obtenir les mesures suivantes.

- **Supprimer les taxes retenues par les Japonais sur les redevances versées aux entreprises canadiennes de logiciels.** Le Japon retient 10 % d'impôt sur les redevances versées aux entreprises canadiennes de logiciels. PEERGroup a affaire à un distributeur et revendeur japonais qui nous ont coûté 136 000 \$ de redevances au Japon durant l'exercice 2013. Le même distributeur, Mizuho, ne retient pas d'impôt sur les redevances versées aux entreprises américaines. Les entreprises canadiennes sont désavantagées sur le marché asiatique, et cet impôt représente un obstacle important au commerce avec le Japon. Le Canada devrait collaborer avec le Japon pour obtenir l'élimination de cette mesure.
- **Supprimer les taxes retenues par les Allemands sur les dividendes versés aux entreprises appartenant à des intérêts canadiens.** L'Allemagne retient jusqu'à 20 % des dividendes versés aux maisons-mères étrangères. PEERGroup possède PEERGroup/GmbH à Dresde, et le Trésor public allemand retient 5 % des dividendes destinés à PEERGroup Holdings Inc, la maison-mère canadienne. Tant que cet obstacle au commerce ne sera pas levé, cet impôt continuera de nous dissuader de rapatrier nos actifs et notre portefeuille de PI d'Allemagne au Canada. Cette mesure constitue un désavantage pour les entreprises canadiennes qui tentent de prendre de l'expansion en Europe, et le Canada devrait collaborer avec l'Allemagne pour obtenir son élimination.

PEERGroup contribue au rééquilibrage de notre balance commerciale en exportant ses logiciels dans le monde entier. Nous contribuons à la croissance économique du Canada en faisant augmenter nos recettes et en multipliant les emplois.

Je me ferais un plaisir de discuter toutes ces questions plus en profondeur avec vous.

Sincères salutations.

Mike Kropp
Président-directeur général